

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

RÈGLEMENT NUMÉRO 350-124

(Ensemble du territoire de la Ville)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 350-124 par la résolution numéro 22-319 en date du 2 mai 2022, tiendra une assemblée publique de consultation le **16 mai 2022**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté aura pour conséquence de modifier la règle prévoyant l'ajustement du nombre de cases de stationnement qui comporte une décimale, dans le cas d'un usage résidentiel.

Le règlement projeté vise à modifier le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin que :

- Pour le calcul du nombre minimal de cases de stationnement dans le cas d'un usage résidentiel, le résultat obtenu qui comporte une décimale inférieure ou supérieure à 0,5 doit être arrondi à l'unité inférieure.

Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 4 mai 2022.

La greffière de la Ville,



Crystel Poirier, LL.L